DOSSIER DE PRESSE

Programmation pluriannuelle de l'énergie

Les Acteurs en Transition énergétique alertent sur les menaces de décalage de sa publication

Réunis au sein du collectif « Les Acteurs en Transition énergétique», plusde 200 organisations - fédérations professionnelles, entreprises, ONG et associations, syndicats, collectivités associations de collectivités appellent gouvernement à appliquer la loi sur la transition énergétique et à mettre en consultation au plus vite une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) cohérente avec les objectifs fixés.

Alors que la PPE devait être mise en consultation au plus tard le 31

décembre 2015, elle est toujours attendue plusieurs mois plus tard.

Seuls des objectifs fixés pour les énergies renouvelables sont annoncés dans un projet d'arrêté PPI. Alors que des centaines de milliers d'emplois peuvent être créés dans des filières d'avenir comme les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, Les Acteurs en Transition énergétique appellent le gouvernement à donner un cap clair en publiant au plus vite une PPE respectant les objectifs de la loi sur la transition énergétique.

Programmation Pluriannuelle de l'Energie : atteindre en 2030 les ambitions de 2020 ?

Après les annonces de Ségolène Royal dévoilées mercredi 6 avril dernier concernant la Programmation Pluriannuelle l'Energie (PPE), France Energie Eolienne tient à réaffirmer la nécessité de rehausser les objectifs éoliens proposés dans la feuille de route de l'exercice programmation d Pour l'énergie. professionnelsdel'éolien, stratégie seule une développement ambitieuse, basée sur des analyses concrètes, participera à composer un mix énergétique en phase avec les attentes créées par la loi de transition énergétique.

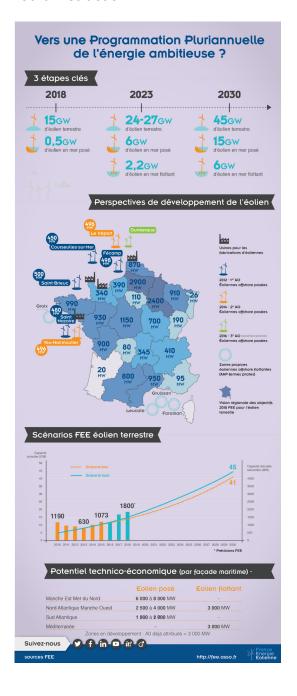
Lors du vote de la loi de la transition énergétique, priorité était donnée au développement massif et au soutien des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de 40% pour l'électricité à horizon 2030. Le projet d'arrêté relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie remis par le Ministère de l'Environnement pour examen par le Conseil Supérieur de l'Energie, laisse les professionnels face à de nombreuses interrogations sur la part de l'éolien prévue dans le mix énergétique. Avec des objectifs éoliens revus à la baisse dans ses orientations, la PPE proposée par le Ministère n'offre donc pas une visibilité industrielle claire, ce que déplorent les

Une stratégie de développement ambitieuse pour l'énergie éolienne

professionnels du secteur.

La filière éolienne rappelle que seul un objectif compris entre 24 à 27 GW d'éolien terrestre en 2023 permettra de respecter les engagements pris dans le cadre de la loi de transition énergétique. Quant à la filière offshore, FEE plaide pour rehausser les objectifs. Dans le premier projet de PPE, l'ambition pour l'offshore était d'atteindre en 2030 les objectifs fixés à 2020 précédemment.

La cartographie ci-dessous rappelle les perspectives de développement éolien terrestre et en mer proposées par France Energie Eolienne dans le cadre de la PPE. Ces propositions ont été formulées en collaboration avec les entreprises de l'éolien travaillant dans l'ensemble des régions françaises en fonction des projets actuellement en cours de développement ou d'instruction.



La charrue avant les boeufs

l'Efficacité La Coalition France pour PPE Energétique souligne que la doit se fonder sur des scénarios de consommation d'énergie intégrant des objectifs de baisse prévus dans la loi sur la transition énergétique. La maitrise de la demande en énergie souffre aujourd'hui d'un manque chronique de vision globale et de l'éparpillement des initiatives alors même qu'elle doit être la pierre angulaire du modèle énergétique français.

Cette vision long terme en matière de politique d'efficacité énergétique n'est pas seulement une exigence de la PPE, elle apparaît également dans l'article 4 de la loi de transition énergétique : « Tous les cinq ans, le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui détaille la stratégie nationale à l'échéance 2050 pour mobiliser les investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie dans le

parc national de bâtiments publics ou privés, à usage résidentiel ou tertiaire. » La directive relative à l'efficacité énergétique adoptée en 2012 impose ce travail aux Etats-membres. La France, en plein débat sur la loi sur la transition énergétique, a notifié une première stratégie à Bruxelles afin d'éviter de s'attirer les foudres de la Commission européenne. Si elle respecte les exigences européennes sur la forme, elle est beaucoup plus légère sur le fond et parfois sujette à caution : il est donc indispensable de la mettre à jour de manière approfondie.

Dernier élément plaidant en faveur d'une publication rapide de la PPE : l'article 14 prévoit la remise au Parlement d'une étude sur la simplification des aides à la rénovation énergétique qui est l'un des obstacles majeurs au décollage de ce secteur. Les réformes nécessaires en matière de financement de l'efficacité énergétique s'inscrivent sur le long terme et nécessitent de s'appuyer sur des scénarios solides de manière à calibrer le plus finement possible les outils et les

circuits financiers.

Sans scénario de long terme et sans financements adjoints, les objectifs de la loi sur la transition énergétique finiront comme ceux du Grenelle : la France est en passe de rater son objectif d'efficacité énergétique pour 2020, au grand dam des consommateurs, des protecteurs de l'environnement, des industriels et des PME de

l'efficacité énergétique. Des pays comme la République Tchèque ont réussi dès 2014 à publier des scénarios 2050 très fouillés : pourquoi la France n'en serait elle pas capable ?

La CFDT souhaite que la PPE soit publiée dans les plus brefs délais. Elle devra être en conformité avec les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Les annonces récentes du ministère de l'Environnement sur le sujet interviennent alors que la présentation de la PPE a été plusieurs fois reportée. Une fois de plus, ce projet ne comporte ni scénarios de consommation, ni mix énergétique complet. Ce texte aurait déjà dû être publié en 2015 mais le gouvernement semble avoir des difficultés à mettre en œuvre une loi pourtant structurante et essentielle pour réaliser la transition écologique que la CFDT appelle de ses vœux.

La CFDT ne peut se satisfaire de ces atermoiements. Elle s'est engagée fortement dans le débat public et citoyen sur la transition énergétique : elle y a défendu une vision des questions sociales qui n'étaient pas seulement la résultante de stratégies économiques ou environnementales.

Alors que le processus d'élaboration de cette loi a fait l'objet d'un débat national pendant plusieurs mois, elle doit désormais être mise en œuvre sans attendre : il en va du respect du processus démocratique. L'expérience du Grenelle de l'environnement a hélas montré qu'avec le temps, les engagements ne se traduisent pas toujours en actes!

La programmation pluriannuelle de l'énergie constitue un des piliers de cette loi de transition énergétique. Pour la CFDT, cette vision d'ensemble est essentielle pour étudier la mise en œuvre concrète des transitions professionnelles. A travers cette loi, l'État a pris l'engagement d'élaborer, en concertation avec les

partenaires sociaux et les collectivités territoriales, un plan de programmation de l'emploi et des compétences basé sur cette PPE. Mais plus l'Etat tardera à aller dans ce sens et plus cela entravera notre capacité à mettre en œuvre un réel pilotage des transitions professionnelles sur les territoires et dans les secteurs professionnels.

La CFDT constate avec inquiétude que très peu de branches professionnelles ont engagé des études prospectives ou un dialogue sur l'évolution

des métiers, des compétences ou des emplois impactés par les transitions énergétique et écologique. En France et dans le monde, plusieurs expériences montrent que des milliers d'emplois peuvent être créés ou préservés lorsqu'il y a une volonté forte de s'engager dans la transition énergétique.

Mais pour la CFDT, ce résultat ne peut être obtenu que si les questions d'emploi sont abordées comme une clé de réussite de la transition écologique, et non comme une variable d'ajustement. Il faut dès aujourd'hui anticiper, accompagner et sécuriser les transitions! Le temps est venu d'assumer les engagements pris, afin d'engager plus fortement notre pays dans cette transition écologique.

La CFDT restera également vigilante dans les mois à venir pour que les décrets d'applications soient fidèles à l'esprit de la loi.

La France exemplaire au moment où elle s'apprête à signer l'Accord de Paris ?

Pour les ONG et associations de protection de l'environnement, signer l'Accord de Paris sans rendre publique une programmation pluriannuelle de l'énergie qui transcrive les objectifs de la loi sur la transition énergétique serait comme signer un chèque en bois. Le gouvernement ne peut pas se permettre de rester dans un flou qui pénalise les filières d'avenir, que ce soit l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables.

Nous attendons de la PPE :

- Le respect du cap fixé par la loi pour la réduction de la consommation d'énergie (- 20 % en 2030 par rapport à 2012) et des moyens et outils adaptés pour atteindre cette baisse.
- trajectoire crédible l'évolution de la consommation d'électricité. Tous les scénarios prévoient une stagnation, voire une légère baisse de la consommation d'électricité dans les années à venir. Une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et des équipements compenser permettra de hausse liée à des transferts d'usage (développement du véhicule électrique par exemple).
- Des objectifs plus élevés que ceux annoncés pour les énergies renouvelables. La France est en retard pour l'atteinte de son objectif pour 2020 dans ce domaine. Elle doit donc se donner les moyens d'accélérer le développement des énergies renouvelables.

 Une trajectoire claire pour l'évolution de la puissance nucléaire en France.

Développer les énergies renouvelables, avec une consommation d'électricité qui n'augmentera pas, implique une baisse de la production d'électricité d'origine nucléaire, par ailleurs prévue avec l'objectif de 50 % de nucléaire en 2025. La PPE devra chiffrer la surcapacité nucléaire pour donner le cap à suivre et permettre à EDF d'avoir des éléments pour publier son plan stratégique 6 mois au plus tard après la publication de la PPE.

- Un abandon progressif des biocarburants de 1ère génération, comme le demandait le Conseil Economique, Social et Environnemental dans son avis sur la loi sur la transition énergétique et une vigilance particulière concernant l'impact sur l'environnement, les émissions de gaz à effet de serre et la sécurité alimentaire mondiale des biocarburants de générations suivantes.
- Une stratégie de développement de la mobilité propre qui ne se limite pas au sujet de la voiture. Le potentiel des transports collectifs, du vélo - mis à mal par une indemnité kilométrique vélo au rabais - ou encore du covoiturage quotidien est très significatif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des transports mais aussi améliorer la santé des citoyens. Cette stratégie devrait être accompagnée du lancement d'un nouvel appel à projets pour soutenir les collectivités dans le développement des transports collectifs en site propre et d'un premier appel à projets dédié aux mobilités actives comme le vélo pour avancer en ce sens.

Les Acteurs en Transition énergétique

Fédérations professionnelles et entreprises, ONG, collectivités, syndicats, nous partageons la même volonté de construire un meilleur avenir énergétique pour la France. Alors que nous ne sommes pas habitués à nous côtoyer, notre volonté commune nous a conduits à nous rassembler dans le collectif des Acteurs en transition énergétique. Notre diversité est notre richesse, mais aussi notre force puisqu'ensemble nous représentons :

1 million d'emplois dans nos entreprises 700 000 membres associatifs dans nos ONG 1,2 million d'adhérents dans nos syndicats 600 collectivités Des centaines d'initiatives à travers les territoires

Les membres des Acteurs en Transition énergétique : http://transitionenergetique.org/les-signataires/



Contact presse

Anne Bringault, Réseau Action Climat et CLER - 06 07 34 40 64 Cynthia Kari, France Énergie Éolienne - 07 60 34 43 35 Joël Vormus, Coalition France pour l'Efficacité Énergétique - 06 83 63 72 37 CFDT - Service presse - 01 42 03 80 12 Maryse Arditi, France Nature Environnement - 06 78 79 39 70 Denis Voisin, Fondation Nicolas Hulot - 06 98 46 00 42